

Si vous ne visualisez pas correctement ce message, cliquez [ici](#)

15°26-06-26



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires**

Meurthe-et-Moselle
INFO SECHERESSE

La Meurthe-et-Moselle passe en situation d'ALERTE

Compte tenu de la situation hydrologique et météorologique, Yves SEGUY, préfet de Meurthe-et-Moselle, a décidé de que

Les zones :

- Moselle amont et Meurthe
- Moselle aval, Orne, Nied et Seille

du département de la Meurthe-et-Moselle passe en **ALERTE** sécheresse

La zone :

- Meuse aval et Chiers

du département de la Meurthe-et-Moselle reste en **VIGILANCE** sécheresse

Passage en alerte

La Meurthe-et-Moselle est placée depuis le 18 juin au niveau VIGILANCE. Malgré un début de mois de juin pluvieux, la conjonction météorologique des derniers jours entre des températures caniculaires, un ensoleillement maximal et un vent sec a détérioré la situation de manière significative. En effet, les débits des cours d'eau ainsi que le niveau des nappes phréatiques sont nettement inférieurs aux normales saisonnières, et les prévisions météorologiques à venir ne laissent pas présager d'amélioration significative dans les

Où suivre la situation et les mesures dans le département ?

 VigiEau

Vous permet de connaître facilement et en direct les restrictions qui s'imposent à vous en fonction de votre commune,

prochains jours.

Ce passage au niveau ALERTE fait l'objet d'un arrêté préfectoral précisant les mesures de restriction des usages de l'eau, proportionnées à l'intensité de la sécheresse, concernant l'ensemble des usagers de l'eau : collectivités, industriels, agriculteurs et particuliers.

Les services de l'État et les collectivités sont mobilisés pour faire respecter ces dispositions. Des contrôles peuvent être réalisés sur tout le territoire pour s'en assurer.

de l'usage, et votre profil (particuliers, entreprises, collectivités et administrations, et exploitations agricoles).

 **Site internet de la
préfecture de Meurthe-et-
Moselle**

La rubrique Actions de l'Etat -
Environnement - Eau et milieux
aquatiques - Sécheresse

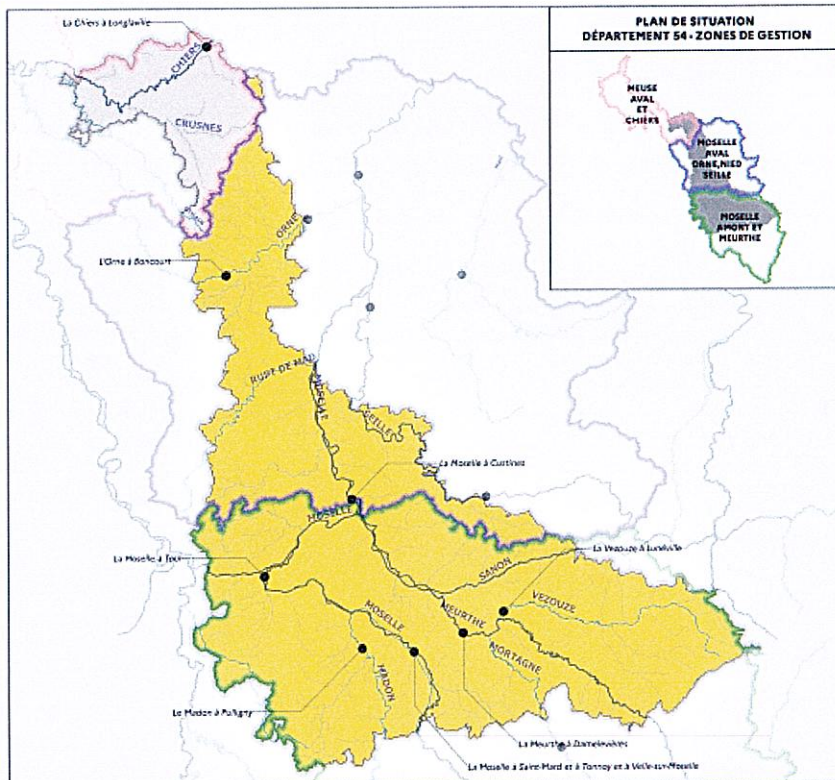
Plus d'informations, arrêtés,
cartes, communiqués officiels.

La situation d'ALERTE précise par exemple :

- l'interdiction de lavage des véhicules 🚗🚫, sauf dans le cas d'utilisation de rouleaux avec dispositif haute pression, de lances haute-pression dans les stations de lavage professionnelles ou les stations de lavage professionnelles avec dispositif de recyclage ♻️,
- l'interdiction de remplissage et de vidange des piscines privées et publiques 🏊🚫 sauf dérogations précisées au sein de l'arrêté de restriction 📄,
- l'interdiction de nettoyage des espaces extérieurs (voiries, terrasses, façades, toitures...) 🧹🚫 sauf par une entreprise de nettoyage professionnelle ou une collectivité 🏢📄,
- l'interdiction d'arrosage des pelouses, jardins et potagers privés, espaces verts publics et terrains de sport 🌱💧🚫 de 10 h à 18 h 🕒📄📄,
- l'interdiction de l'irrigation des cultures par aspersion 🌾💧🚫 de 10 h à 18 h 🕒📄📄,
- l'interdiction de prélèvements dans le milieu naturel 🌿🚫 et les fontaines publiques 🏞️🚫, sauf dérogations précisées au sein de l'arrêté de restriction 📄.

En plus de ces restrictions, des mesures spécifiques sont prévues pour les industriels 🏭, les hydro-électriciens ⚡💧 et la navigation fluviale 🚤.

Niveau de gravité actuel de la sécheresse par zone de gestion



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*
Direction départementale des territoires

SITUATION SUR LA SÉCHERESSE

INDICATEURS HYDROLOGIQUES DE
SUIVI D'ÉTIAGE - EAUX DE SURFACE

SITUATION AU 26/06/2026

Légende

Zones de gestion :

- Meuse aval et Chiers
- Moselle amont et Meurthe
- Moselle aval, Orne, Nied et Saône

Niveau de gravité de la sécheresse :

- Normal
- Vigilance
- Alerte
- Alerte renforcée
- Crise

Stations hydrométriques :

-

Création : DDT54 / EPC / DCTV
Sources : EDCart / SDIS54, DREAL, ONDRAF
15 - 20/06/2026

© 2026 DDT54 - Tous droits réservés. Toute réimpression est interdite sans autorisation écrite.

NORMAL : Situation habituelle sans tension, usage de l'eau autorisé sans restriction particulière.

VIGILANCE : Pas de restriction d'usage d'eau, mise en place de mesures d'information, et incitation à faire des économies d'eau.

ALERTE : Déclenchée face à une dégradation hydrologique, avec premières restrictions sur les usages de l'eau.

ALERTE RENFORCÉE : Accentuation des restrictions afin de préserver les milieux naturels et anticiper les tensions entre usages.

CRISE : Réserve de l'eau aux usages prioritaires, avec arrêt des usages non essentiels.

Restez informé ! La sécheresse nous concerne tous

**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires
Service Environnement Risques Connaissance
Place des ducs de Bar, 54035 NANCY

✉ ddt-secheresse@meurthe-et-moselle.gouv.fr

☎ 03.83.91.41.06



Pour vous désinscrire, cliquer [ici](#)